

Session budgétaire
du 6 septembre 1957.

Le six septembre mil neuf cent cinquante sept, à quinze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Allary, Maire.

Présents: M^{rs} Allary, Ferret, Campot, Phélippeau, Bajile, Bauchot.

Absents: M^{rs} Mozière, Tillet, Lhoumies, Faure, Trichou.

Compte Administratif 1956.

M: le Percepteur présente le compte administratif de l'exercice 1956 qui fait apparaître un excédent de recettes de 1.633.990 francs.

Le Conseil Municipal présidé par M. Ferret approuve la gestion de M. le Maire.

Budget supplémentaire 1957.

Le conseil Municipal vote le Budget supplémentaire de l'exercice 1957, qui se monte tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 2.060.711 francs.

Prélèvement sur les recettes ordinaires

Le Maire expose au conseil Municipal que l'exercice 1956 fait ressortir un excédent ordinaire de : 4.633.990 francs et un déficit extraordinaire de 92.100 francs.

Le conseil Municipal décide de couvrir à concurrence de 92.100 francs le déficit extraordinaire par un prélèvement d'égale somme sur les recettes ordinaires de l'exercice 1957.

Triage des grains

Le conseil Municipal décide que la perception des droits de triage des grains sera effectuée au moyen de quittances détachées d'un carnet à souche. Les carnets seront détenus par le Receveur Municipal. Le régisseur versera périodiquement, par semestre, le montant des droits perçus, à la Caisse du Receveur Municipal. Il percevra pour sa rémunération : 6 francs par sac à trier. Il ne lui sera pas exigé de cautionnement. Madame Guédo est confiée dans ses fonctions de régisseur. La taxe demeure fixée à 25 fs par sac pour les habitants de la Commune et 110 francs pour les autres usagers.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents.

~~X Beau~~

Duret

Hobbepean

Boutiller

Macelet